

# LE DROIT DU TRAVAIL POUR LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES



FORMATION COLLECTIVE	FORMATION INDIVIDUELLE / BINÔME
DURÉE 3 JOURS (21 heures)	DURÉE 2 JOURS (14 heures)
TARIF* 1210 €	TARIF* 1790 € soit 895 € par personne en binôme
DATE 2021 6, 17, 18 mai   8, 9, 16 nov.	DATE 2021 Dates à programmer ensemble

\*non assujetti à la TVA

### Profil des participants

- · Dirigeant de TPE/PME
- · Collaborateur RH

#### Prérequis

· Pas de Pré-requis

## Objectifs

- Maîtriser les fondamentaux du droit du travail pour sécuriser la gestion RH
- Acquérir les bons réflexes pour prévenir les risques de contentieux

# Méthode pédagogique

- · Apports législatifs et méthodologiques
- · Etude de cas
- Remise à chaque participant d'un support lui permettant d'assurer une veille

#### ▶ PROGRAMME

#### Connaître l'environnement juridique des relations de travail

- Les sources du droit, leur hiérarchie et leur articulation
- Les apports des ordonnances de septembre 2017
- Les moyens de contrôle : inspection du travail, service de santé au travail...
- · Les bases du contentieux prud'homal
- · La mise en place d'une veille juridique

#### 2. Sécuriser la relation de travail

- · Les obligations légales en matière de recrutement et d'embauche
- Les différents types de contrat de travail, les clauses obligatoires selon le type de contrat et les clauses spécifiques
- Les cas de suspension du contrat : maladie, AT et maladie professionnelle, congés
- Le pouvoir disciplinaire de l'employeur en cas de manquement du salarié

- La santé au travail : surveillance médicale, inaptitude
- La protection des salariés : protection des jeunes parents, les travailleurs handicapés, la protection contre le sexisme...

#### Connaître les modalités et procédures de rupture du contrat de travail

- La rupture conventionnelle individuelle et collective
- · La démission
- Le licenciement pour faute et pour motif personnel
- · Le licenciement pour motif économique

#### 4. Gérer la durée du travail

- La durée, l'organisation et le contrôle du temps de travail
- · L'aménagement du temps de travail
- · Le régime des heures supplémentaires

#### professionnelle (loi du 1<sup>er</sup> août 2018)

- · Le compte personnel de formation
- Le plan de développement des compétences
- · Le financement de la formation et de l'alternance
- Le contrat d'apprentissage et de professionnalisation
- · Les nouveaux contrat de travail
- · L'emploi des handicapés
- · Inégalité et harcèlement

# 6. Gérer les relations avec les partenaires sociaux

- Les obligations de l'employeur dans la mise en place du CSE
- Le rôle et les missions du CSE en fonction de l'effectif de l'entreprise
- Les obligations de l'employeur dans le fonctionnement du CSE